

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 23 novembre 2022 à 14 h 00, à la salle du cabinet du maire de l'hôtel de ville.

Présents : Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint,
développement durable
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

Absent : M. le maire Mathieu Traversy, président

CE-2022-1138-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 00.

CE-2022-1139-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2022-1140-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 novembre 2022 soit adopté tel que transmis.

CE-2022-1141-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de l'administration (CADM) du 25 octobre 2022.

CE-2022-1142-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) du 19 octobre 2022.

CE-2022-1143-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de souligner le travail effectué par Jocelyne David dans le cadre de ses fonctions à titre de membre indépendante du comité de vérification, pour la période de mars à octobre 2022, et de la remercier pour sa contribution à cet effet.

CE-2022-1144-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier permanent de France Huppé à titre de contremaître, à la Direction du loisir et de la vie communautaire, suite à la fin de sa période de probation.

CE-2022-1145-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier permanent de Gilles Gémus à titre de contremaître, à la Direction des travaux publics, suite à la fin de sa période de probation.

CE-2022-1146-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'embauche de madame Nathalie Boily à titre de conseillère santé, sécurité et mieux-être à la Direction des ressources humaines, à compter du 16 janvier 2023, selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente* de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc.

QUE le salaire de madame Boily soit fixé à l'échelon 9 de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2022-1147-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accepte que la Ville de Terrebonne se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de madame Evelyne Hamon, urbaniste, dans l'exercice de ses fonctions.

QUE l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) soit informé que la personne mentionnée précédemment est au service exclusif de la Ville et qu'à cet effet, qu'elle soit exemptée à souscrire au fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

CE-2022-1148-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le *Protocole d'entente* entre la Ville de Terrebonne et l'organisme sans but lucratif le Centre Petite Échelle, dans le cadre du programme d'accompagnement en camp de jour, pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2022, établissant les modalités et les conditions de versement d'un soutien financier au montant de 10 548,00 \$.

QUE le directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-1149-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la *Convention d'aide financière* entre le ministère de l'Éducation et la ministre déléguée à l'éducation et responsable de la condition féminine avec la Ville de Terrebonne relativement à la gratuité des formations menant au brevet de moniteurs et de sauveteurs aquatiques, établissant les modalités et conditions de l'aide financière maximale de 40 316,00 \$, pour l'exercice financier 2022-2023.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2022-1150-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance soit et est levée à 14 h 30.

Président

Greffier